



Contenu du programme

Formation du 13 mai 2020

Revendications - restitutions – clause de réserve de propriété/crédit-bail : pratique et actualité

Thème de la formation

Droit des entreprises en difficulté

L'objectif global de la formation

La formation a pour objet de travailler et réfléchir sur les évolutions intervenues dans la mise en œuvre des revendications et des restitutions, qu'il s'agisse essentiellement des clauses de réserve de propriété, du crédit-bail ou des autres techniques pouvant relever de ces revendications et restitutions et cela quelle que soit la procédure (sauvegarde, redressement, liquidation judiciaire). Un aperçu du traitement de la clause de réserve de propriété dans la Règlement insolvabilité sera également abordé.

Les objectifs pédagogiques

Les participants pourront au cours de cette formation assimiler les évolutions législatives et jurisprudentielles et ainsi améliorer leur pratique professionnelle relative au traitement des procédures de revendications et de restitutions attachées à la réserve de propriété et aux contrats de crédit-bail.

Le public concerné

AJ / MJ et leur collaborateur.
Professionnels non AJ / MJ.

Les méthodes et moyens pédagogiques

La formation s'accompagne d'une présentation PPT détaillant les sources législatives et jurisprudentielles, support de la réflexion sur la pratique professionnelle. Des cas pratiques seront proposés afin de susciter les échanges et l'analyse des solutions techniques.

Les modalités évaluation

QCM réalisé en fin de séminaire

Les modalités de suivi

Remise de l'attestation de fin de formation

Le contenu détaillé de la formation

Introduction (15min)

A / Traitement des revendications : clause de réserve de propriété (3h)

1. Analyse des conditions de la revendication (1h)
 - o Conditions tenant à la clause
 - o Conditions tenant au bien
 - Biens en nature
 - Biens incorporés
 - Biens fongibles
2. Demande en acquiescement

- (30mn)
 - o Formalisme demande/réponse
 - o Effets
 - o Voies de recours
- 3. Situation du propriétaire (45mn)
 - o Opposabilité/inopposabilité du droit de propriété
 - o Déclaration de créance
 - o Paiement
- 4. Revente du bien/revendication du prix (45mn)
 - o Analyse du mécanisme
 - o Difficulté de mise en œuvre
 - Cession de créance
 - Affacturage

La qualité précise du formateur

Marie-Hélène MONSERIE-BON
Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas
Directrice scientifique du Bulletin Joly entreprises en difficulté.

Le nombre de participants
20 maximum

Le montant du coût / jour

AJ / MJ 300€.
Collaborateurs et stagiaires AJMJ 200 €
Professionnels et collaborateurs non AJMJ 400 €

B / Restitution des biens/levée d'option : contrat de crédit-bail (1h)

- 1. Publicité du contrat de crédit-bail / autres contrats (10mn)
- 2. Impact de la continuation du contrat de crédit-bail (20mn)
- 3. Option d'achat/paiement du crédit-bailleur (15mn)
- 4. Restitution (15mn)

Evaluation QCM (15mn)